



A.L.P. - ANNECY LAC PECHE

Compte rendu

Date : 19 mars 2021

Référence : 2021.03.004

Version : 1.1

Objet : Conseil d'administration (CA) d'Annecy Lac Pêche (ALP)

Date : 09 mars 2021 à 18 h 30

Lieu : Visioconférence

Présents : P. BOUCHARD
P. BOUTILLON
I. BIDOZ
A. CHAMPRENAUT
P. DARSY
R. DECARRE
JL. GASSMANN
B. GENEVOIS
C. GRISOLET
G. LAMOUILLE
Y. MAGNANI
Q. TISSOT
G. ZAMBIANCHI

Excusés : JP DURAND
R. VALLA
D. MILHOMME
P. DEKETELAERE
J. ZAMBIANCHI
JP DUFRESNE
J. COMBAZ
R. LOSTE

Destinataires : Participants + excusés

Copies :

1. APPROBATION DE LA REUNION DU CA DU 09/02/2021

Le CA valide le CR du dernier CA en date du 09/02/2021

2. COMMISSION FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

- Point sur la vente des cartes : vente de cartes en augmentation au regard de la même période au niveau de l'exercice 2020.
- Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire 2021 :
 - Annonce légale faite par voie de presse (Dauphiné Libéré) et par le site Internet le 14 mars
 - Les différents documents relatifs à l'AG ont été déposés sur le site Internet le 08 mars et peuvent également être consultés depuis cette date dans les locaux de l'ALP
 - Les pêcheurs ont la possibilité de poser des questions par mail ou par courrier avant le 12 mars. Les réponses seront effectuées par les mêmes voies par l'ALP avant la date limite de vote (18 mars).
 - le vote par rapport aux points d'ordre du jour des AG peut se faire de 2 façons : envoi du bulletin (disponible au siège ou sur le site internet) par la poste ou par courriel pour le 18 mars dernier délai.
 - Le dépouillement des votes sera effectué le 19 mars et les résultats communiqués lors de la visioconférence du 20 mars 2021 AM

3. COMMISSION FORMATION ET PRATIQUE DE PECHE

- Ecole de pêche :
 - Programme de formations des stages de pêche 2021
 - Ecole de pêche : envoi d'un CR
 - Stages passés à 5 enfants et 120 € la semaine
 - Stage du 20 au 24 avril
 - 2 stages en juillet et 2 stages en août : l'ALP peut répondre aux demandes*
 - Organisation de stages adultes
 - Bateau : il sera mis à l'eau début avril
 - Matériel : OK
- Atelier montage de nymphes : l'ALP envisage d'organiser un atelier de montage de nymphes au mois de novembre 2021 dans la mesure où la situation sanitaire le permet

- Réunion DDT 74 / Collectif associatif (France Nature Environnement, AMIS de la Terre 74 et ALP) du 4 mars 2021
 - Servitude de marchepied : la DDT 74 indique qu'elle n'envisage pas d'intervenir de façon autoritaire (pas de contentieux et pas d'amende). Les Amis de la Terre 74 se proposent d'organiser « symboliquement » un nouveau « passage en force » sur les propriétés de Talloires.
 - Projet « Lac 2030 » : dans le cadre de cette réflexion, des groupes de travail seront organisés sur différents thèmes, dont la servitude de marchepied. Outre Angon, l'attention doit également être attirée sur le cas du quai de Chavoire (Veyrier du Lac).
 - Balisage des réserves : la DDT 74 juge que le balisage de la partie lacustre de la réserve naturelle du bout du lac et des deux réserves de pêche est suffisant et ne nécessite pas d'améliorations.
 - Responsabilité en cas d'accident sur le ponton d'alevinage : ALP est responsable. Il est possible d'apposer un panneau Format A5 sur le ponton en indiquant « ponton privé » et le numéro d'autorisation.
 - Moule Quagga et désinfection des ballasts des bateaux : M. Grand considère que les bateaux qui sont pourvus de ballasts ne sont pas les seuls vecteurs potentiels et qu'il convient de ne pas les stigmatiser...

4. COMMISSION PROTECTION DU LAC ET GESTION PISCICOLE

Les points entrevus par la commission protection du lac et gestion piscicole :

- Point d'information sur le projet de refroidissement de l'eau de la pisciculture : orientation vers un groupe froid à serpentins plus adapté aux besoins de la pisciculture
Budget prévisionnel : environ 5000 €
Diffuser les 2 documents de Bernard avec le présent CR
- Constitution du futur stock de géniteurs d'ombles : l'ALP souhaite limiter au maximum le prélèvement d'œufs sur la frayère de Menthon Saint Bernard (perturbation de la reproduction naturelle).
Une alternative est proposée avec un renouvellement du stock à partir des géniteurs actuels de la pisciculture. Ils sont tous pucés ce qui permet d'éviter la reproduction au sein d'une même fratrie.
La fréquence de prélèvement des œufs « naturels » pourrait ainsi passer de trois à six ans.
Il convient toutefois d'en discuter avec la DDT pour s'assurer qu'en cas de « problème » dans l'intervalle (mortalité importante de certaines « souches » susceptible de réduire la diversité génétique du stock de reproducteurs), il reste possible d'organiser une pêche exceptionnelle sur la frayère de Menthon Saint Bernard.
- Garderie « particulière » ALP : tenue d'une réunion d'organisation le 02 mars avec Paul DARSY, André CHAMPRENAUT, Yann MAGNANI et l'équipe de garderie (Carine GRISOLET, Alain LAINE, Jordan BALOUZAT, Gilles POMMIER).
Défrayement : pas de demande de défraiement pour leurs déplacements et leurs bateaux par les gardes bénévoles en 2021. L'ALP prend à sa charge les badges d'accès aux ports et les frais des parkings payants

Problème soulevé par les gardes : risque de vandalisme de leurs voitures personnelles. La question de l'assurance se pose.

Yann MAGNANI est chargé de se renseigner auprès de la Fédération.

A titre indicatif, la couverture du risque par la compagnie d'assurance de l'ALP entraînerait un surcoût annuel de 883 €

Les gardes souhaitent disposer d'un bateau dédié mis à disposition par l'ALP : montant du devis de 13 000 € pour du matériel neuf. L'ALP va se rapprocher de la Fédération de pêche de Haute Savoie pour savoir dans quelle mesure ce type d'investissement pourrait bénéficier d'une subvention.

Analyser des possibilités alternatives : exemple : achat un bateau d'occasion moins onéreux.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Tests techniques de planches E-Foil sur le lac : un arrêté préfectoral a été pris le 05 février pour autoriser les tests des planches E-Foil sur le lac d'Annecy dans un rectangle défini sur Annecy le Vieux : du 8 février au 31 mars 2021
- Atlas des poissons d'eau douce : réédition et commandes groupées organisées par la Fédération de pêche de Haute Savoie : commande de 5 unités à prix réduit effectuée par l'ALP
- Manifestation anti-pêche : collectif L214 : souhaite une interdiction de la pêche Consigne de la fédération de pêche nationale : ne pas répondre directement
- Possibilité d'organisation d'un prix « corégone » du Lac d'Annecy pour récompenser les bonnes initiatives prises en faveur du lac : ce prix permettrait à l'ALP de promouvoir les bonnes initiatives menées en faveur du lac d'Annecy et de les récompenser. Exemple : prix pour la réalisation d'un appareil avec un moteur électrique permettant de récupérer les hydrocarbures. Il pourrait être couplé à un geste de « générosité » en faveur d'une association caritative.

Petite enveloppe d'argent remise chaque année par l'ALP et médiatisation (réponse aux attaques anti-pêche = responsabilité écologique et générosité des pêcheurs).

Le prix pourrait être remis par un de nos plus jeunes pêcheurs (héritiers du lac de demain)

Pêcheurs en rivières : contribution à la collecte de têtes de truites en rivières.

Cette collecte des têtes de truites organisée par la Fédération a pour but d'évaluer l'efficacité de l'alevinage comme la collecte des têtes d'ombles organisée par l'ALP

- Collecte de 300 têtes d'ombles en 2021 : pour distinguer les ombles provenant du frai naturel et de l'alevinage.

Chaque membre du CA de l'ALP disposera d'un kit de prélèvements de têtes d'ombles incluant des sachets et une notice qu'il pourra transmettre de la main à la main à des pêcheurs volontaires. Orientation de la démarche vers des pêcheurs bénévoles et motivés de l'ALP. Bien indiquer à Carine avec le nom des pêcheurs « recrutés », les numéros des sachets remis. Possibilité de réalisation d'une vidéo pour faciliter le prélèvement

- Création de ports à sec : Pierre Boutillon souligne que la création de port à secs est interdite par arrêté préfectoral. Il a constaté sur Saint-Jorioz une publicité sur la présence de ce type d'installation. Il est chargé de se renseigner. Le cas échéant ALP alertera la DDT. .
- Rencontre avec la ville d'Annecy : une réunion est prévue le 07 avril avec Madame MUGNIER, Maire-Adjointe en charge de l'Environnement.

- Emplacement Handi pêche à La Puya : une relance a été faite auprès de la ville d'ANNECY.
- Boucle d'eau des marquisats : les modalités de « compensation » demandées par l'Etat à l'entreprise au regard des « manquements » constatés ne satisfont pas ALP en ce qui concerne la réalisation de la cartographie des herbiers.
Des négociations ont repris dans le but d'essayer d'améliorer le protocole proposé.
- Réunion avec l'INRA : la réunion prévue le 12 février a été ajournée et reportée au 15 mars 2021
- Cartographie du linéaire potentiellement propice à la pêche du bord sur l'ensemble du périmètre du lac d'Annecy : production d'une carte basée sur l'utilisation de la nouvelle orthophoto issue des Prises de Vues Aériennes (PVA) de juillet 2020 coproduite par la RGD Savoie Mont Blanc et l'IGN et des courbes bathymétriques (SILA). Zones potentiellement favorables = 15 m de fond à 20 ou 30m du bord au plus (distance moyenne de lancé).

6. DATE DU PROCHAIN CA

Le prochain CA se déroulera le : mardi 6 avril 2021 à 17 h 30 : en visioconférence.